

**CATEGORIE D'ANNONCE : CONCESSION (OU DELEGATION DE SERVICE PUBLIC)  
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
SERVICE DE L'EAU POTABLE  
AVIS RECTIFICATIF du 30/07/2020**

**Dénomination, correspondant et adresse de l'autorité concédante** : Communauté de Communes du Pays Foyen – Monsieur le Président - 2, avenue Georges Clemenceau, BP 74, 33 220 PINEUILH - Tél : 05 57 46 20 58 - Courriel : [contact@paysfoyen.fr](mailto:contact@paysfoyen.fr)

**Nature de l'autorité concédante** : Établissement public de coopération intercommunale

**Objet de la délégation de service public** : Concession (ou délégation du service public) de l'eau potable des 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Foyen (Auriolles, Caplong, Eynesse, Landerrouat, La Roquille, Les Lèves-et-Thoumeyragues, Ligueux, Listrac-De-Durèze, Margueron, Massugas, Pellegrue, Pineuilh, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-De-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Sainte-Foy-La-Grande, Saint-Philippe-Du-Seignal et Saint-Quentin-De-Caplong), attribuée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L. 3000-1 et suivants du Code de la Commande Publique

**Caractéristiques principales de la concession** :

Durée du contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou à sa date de notification si postérieure, jusqu'au 31 décembre 2030 en offre de base et jusqu'au 31 décembre 2032 en variante obligatoire.

**La date limite de réception des candidatures et des offres prévue le 4 septembre 2020 à 12h00, est avancée au lundi 31 août 2020 à 12h00.**